

Plans de continuité des opérations

Station 22 suit de près les informations concernant la pandémie du Coronavirus (COVID-19) et souhaite informer qu'elle a mis en place des plans de continuité des opérations dans ses établissements afin d'assurer la sécurité de ses employés, de maintenir l'ensemble de ses opérations et de poursuivre l'approvisionnement de façon continue et sécuritaire à l'ensemble de sa clientèle.

Des réponses à vos questions

Nous sommes conscients que l'écllosion de la COVID-19 est une situation inquiétante pour nos employé(e)s, nos clients, nos fournisseurs et nos parties prenantes.

C'est pourquoi nous tenons à vous informer des mesures d'urgence qui ont été mises en place par Station 22 afin de répondre à vos questions dans cette période où les préoccupations sont nombreuses.

**Toute l'information contenue dans cette Foire aux questions (FAQ) est appelée à être modifiée ou à être mise à jour selon l'évolution de la pandémie de la COVID-19.*

1. Quelles mesures ont été prises chez Station 22 en réponse à la pandémie?

Nous avons pris des mesures pour protéger nos employés dans nos établissements. Nous avons notamment :

- Demandé à tous nos employés de rester chez eux s'ils présentent des symptômes de rhume ou de grippe;
- Permis aux employés de travailler à domicile dans la mesure du possible;
- Mis en place des mesures d'hygiène accrues;
- Communiqué à tous nos employés les mesures de santé et de sécurité telles que la distanciation sociale, le lavage des mains, le nettoyage des surfaces dans les espaces communs, comme les salles de réunion, après chaque utilisation;
- Mis en œuvre de nouvelles procédures et restrictions concernant l'accès à notre installation, le contrôle des visiteurs et les réunions en personne;
- Interdit tout voyage d'affaires et conseillé à nos employés de consulter les avis émis par les gouvernements avant d'effectuer tout voyage à des fins personnelles; et
- Demandé aux employés ayant fait un voyage à des fins personnelles de s'isoler conformément aux recommandations des autorités sanitaires.

Nous avons revu et mis à jour nos Plans d'action en cas de pandémie dans nos installations afin de protéger nos activités et de nous assurer que nous pouvons continuer à approvisionner nos clients de manière fiable.

Par mesure de sécurité, nous avons des employés formés pouvant être appelés à agir à titre de remplaçants sur certaines tâches.

Nous avons pris contact avec nos fournisseurs afin de sécuriser notre chaîne d'approvisionnement et notre capacité de distribution, en nous assurant qu'ils ont mis en œuvre des mesures similaires pour faire face à la pandémie.

2. Votre production a-t-elle été touchée par la pandémie ou y aura-t-il des retards de production à prévoir en raison de la pandémie?

Pour l'instant, nos installations de production fonctionnent normalement et n'accusent aucun retard.

Après avoir examiné et mis à jour les Plans d'action en cas de pandémie dans tous les établissements de Station 22 nous avons mis en place une stratégie nous permettant de maintenir la production tant qu'elle est sécuritaire pour nos employés et autorisée par les autorités sanitaires de le faire.

3. Votre chaîne d'approvisionnement est-elle sécurisée?

Notre chaîne d'approvisionnement est aussi sûre qu'elle peut l'être dans les circonstances actuelles, car nous avons pris des mesures importantes, en communiquant notamment avec les principaux acteurs de la chaîne d'approvisionnement afin :

- d'évaluer leur niveau de préparation;
- de discuter de leur capacité à continuer à fournir des produits ou des services en cas de pandémie; et
- discuter des prévisions et des changements potentiels de volume à court et à moyen terme.

Parmi les autres mesures proactives que nous avons prises pour sécuriser notre chaîne d'approvisionnement, il convient de mentionner :

- d'accroître les inventaires et maximiser la capacité dans la mesure du possible;
- d'accroître nos stocks de certaines matières premières et fournitures;
- d'identifier des stratégies d'approvisionnement de rechange en cas de perturbation chez un fournisseur actuel.

4. Que prévoyez-vous faire si vous soupçonnez qu'un employé est infecté et subit un test de dépistage pour la COVID-19?

Conformément à nos Plans d'action en cas de pandémie, si un employé est testé pour une infection potentielle au coronavirus, nous retournerons cet employé à la maison et nous veillerons à ce que son lieu de travail soit aseptisé et sécuritaire pour les autres employés selon les recommandations des autorités sanitaires.

Tous les efforts seront déployés pour poursuivre nos activités, et ce, tant que la santé et la sécurité de nos employés ne sont pas compromises et tant que les autorités sanitaires le permettront.

5. Que prévoyez-vous faire si des cas de COVID-19 s'avèrent confirmés parmi vos employés?

Si un cas d'infection à la COVID-19 est confirmé parmi nos employés, Station 22 suivra les recommandations des autorités sanitaires locales et nationales et prendra les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des autres employés, l'assainissement professionnel des lieux et toute autre précaution supplémentaire permettant de limiter la propagation du virus COVID-19 dans l'établissement touché.

6. Comment décidez-vous des mesures de sécurité à mettre en œuvre ou du moment de l'arrêt de vos activités?

Nos Plans d'action en cas de pandémie comprennent une grille d'évaluation des risques se fondant sur les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Nous disposons, selon les niveaux d'alerte de l'OMS, d'une matrice des risques comportant des mesures, des politiques, des procédures et des communications spécifiques à mettre en œuvre en ce qui concerne la gestion du personnel et les activités pour l'établissement de Station 22 et ses bureaux.

7. Pouvez-vous me garantir que ma commande sera produite et livrée dans les délais impartis?

Nous sommes tous confrontés à des circonstances inhabituelles et imprévisibles, mais pour l'instant, nos activités se déroulent normalement sont en mesure d'assurer un service régulier. De la production, à l'expédition, en passant par la logistique et le service à la clientèle, nous nous engageons à livrer nos produits à nos clients dans les délais impartis. Nous ferons tout notre possible pour répondre aux attentes de nos clients et nous les tiendrons informés de toute perturbation éventuelle.



8. Que se passera-t-il si vous arrêtez une chaîne de production et que ma commande accuse du retard?

Ayant déployé tous les efforts possibles pour assurer la continuité de nos activités, pour sécuriser notre chaîne d’approvisionnement et pour minimiser l’impact de toute perturbation, nous comptons livrer nos produits à temps à tous nos clients. Au fur et à mesure de l’évolution de la situation, nous vous tiendrons informés de tout changement de circonstances; nous pourrons alors discuter de notre capacité à répondre à vos attentes.

9. Quel sera l’impact sur la qualité des produits si Station 22 devait modifier la composition d’un produit en cas de pénurie de matières premières?

Quels que soient la pandémie et le niveau d’alerte, nous resterons toujours fidèles à nos standards de qualité et aux spécifications de nos produits.

Vous pouvez compter sur nous!

Pour toute question au sujet de la COVID-19, nous vous invitons à rejoindre votre représentant(e) de Station 22.